

**Un partenariat
entre le Canada
et les États-Unis**



La conservation
des espèces
transfrontalières

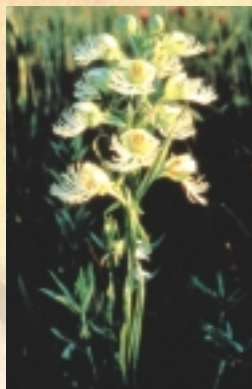


Table des matières

Introduction	1
Mammifères	
Putois d'Amérique	2-3
Renard véloce	4-5
Caribou des bois	6-7
Ours grizzli	8-9
Oiseaux	
Grue blanche	10-11
Pluvier siffleur	12-13
Guillemot marbré	14-15
Reptile	
Couleuvre d'eau du lac Érié	16-17
Insecte	
Mélissa bleu	18-19
Plante	
Platanthère blanchâtre de l'Ouest	20-21
Tableau des espèces communes aux deux pays	22-23
Ce que vous pouvez faire	24
Pour en savoir davantage	24
Cadre de coopération entre Environnement Canada et le U.S. Department of the Interior pour la protection et le rétablissement des espèces sauvages en péril	25

Cadre de coopération entre les É.-U. et le Canada

En avril 1997, les gouvernements du Canada et des É.-U. ont signé un Cadre de coopération visant à déterminer quelles sont les espèces en péril communes et à les rétablir. L'objectif de ce cadre, appelé officiellement « Cadre de coopération entre le U.S. Department of the Interior et Environnement Canada pour la protection et le rétablissement des espèces sauvages en péril », est d'empêcher les populations d'espèces sauvages que les États-Unis et le Canada se partagent de disparaître en conséquence de l'activité humaine, par la conservation des populations d'espèces sauvages et des écosystèmes dont elles dépendent (p. 25).

La conservation des espèces transfrontalières :

un partenariat entre le Canada et les États-Unis

INTRODUCTION

Les espèces sauvages ne connaissent pas de frontières. De nombreuses espèces habitent des régions écologiques qui s'étendent au-delà des frontières politiques. Le Canada et les États-Unis se partagent plusieurs régions écologiques : des forêts, des chaînes de montagnes, les plaines côtières, les Grandes Plaines, les Grands Lacs et la toundra arctique. Un grand nombre d'espèces sauvages, de la platanthère blanchâtre de l'Ouest à l'ours grizzli, se trouvent dans les deux pays ou migrent de l'un à l'autre. Certaines de ces espèces sont menacées de disparition et ont un besoin urgent d'aide. Afin d'aider ces espèces, les deux pays ont signé un cadre de coopération pour la protection des espèces en péril communes (p. 25).

La liste américaine comprend les espèces désignées par le U.S. Fish and Wildlife Service (USFWS) et le National Marine Fisheries Service comme étant menacées ou en voie de disparition en vertu de la *Endangered Species Act*. Aux États-Unis, 33 espèces animales et végétales inscrites sur cette liste existent aussi au Canada (p. 22-23)¹.

La liste canadienne comprend les espèces qui ont été désignées comme étant en péril à l'échelle nationale par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), un organisme scientifique indépendant composé de représentants d'organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux et du secteur privé, ainsi que des experts indépendants. Au Canada, 125 espèces animales et végétales inscrites sur cette liste existent aussi aux États-Unis (p. 22-23)¹.

Des efforts conjoints de conservation entre les États-Unis et le Canada sont déjà en cours. Les dix exemples présentés dans les pages suivantes montrent comment des efforts binationaux peuvent améliorer les chances de survie et de rétablissement d'une espèce. Les biologistes américains et canadiens partagent la recherche, coordonnent la protection des habitats, s'aident à effectuer des activités de protection des espèces sur le terrain et réalisent des efforts conjoints de réintroduction.

Par exemple, sur la Côte du Pacifique, des spécialistes de la Colombie-Britannique, de la Californie, de l'Oregon et de l'État de Washington élaborent un protocole de relevés afin de repérer l'habitat du très discret Guillemot marbré. Dans les Grandes Plaines du Manitoba, du Minnesota et du Dakota du Nord, les spécialistes s'échangent des méthodes pour conclure des ententes de gestion volontaire avec les propriétaires fonciers dans les régions habitées par la platanthère blanchâtre de l'Ouest. Dans la région des Grands Lacs, des scientifiques effectuent des consultations publiques qui, espèrent-ils, aideront à rétablir l'habitat de la couleuvre d'eau du lac Érié. Sur la Côte de l'Atlantique, des biologistes coordonnent un échange régulier de spécialistes afin d'améliorer l'habitat du Pluvier siffleur.

Des biologistes réintroduisent également des espèces sauvages dans certains de leurs anciens habitats. Depuis la fin des années 1960, des spécialistes américains et canadiens élèvent des Grues blanches en captivité et les réintroduisent dans la nature, empêchant ainsi la disparition de cette espèce. Au début des années 1980, les États-Unis ont commencé à envoyer des renards véloces au Canada pour contribuer au rétablissement d'une population sauvage en Alberta et en Saskatchewan. À la fin des années 1980, le Canada a envoyé des caribous des bois aux États-Unis afin d'augmenter le nombre d'individus d'un reste de troupeau dans les montagnes Selkirk de l'Idaho et de l'État de Washington. Le Canada a également expédié des ours grizzlis au Montana pour augmenter leur abondance dans les montagnes Cabinet. Dans la forêt carolinienne de l'Ontario, des biologistes de la faune cherchent comment réintroduire le papillon mélissa bleu dans la nature en utilisant des reproducteurs de l'Ohio. Des scientifiques canadiens élèvent aussi des putois d'Amérique en captivité dans le but de les réintroduire dans les États de l'Ouest des É.-U.

La mise en œuvre du cadre incombe au U.S. Fish and Wildlife Service et au Service canadien de la faune. Des représentants des deux organismes se rencontrent régulièrement afin de planifier des stratégies pour la protection des espèces communes. Les biologistes ont dressé des listes d'espèces préoccupantes pour les deux pays afin de déterminer lesquelles sont prioritaires quant aux initiatives conjointes. Il faut espérer que cet accord fortifiera les initiatives de rétablissement pour les espèces en péril communes au Canada et aux É.-U.

¹ Étant donné que les compétences du U.S. Fish and Wildlife Service et du Service canadien de la faune diffèrent, le cadre de coopération ne prend pas actuellement en considération les questions entourant les mammifères marins, les poissons et les tortues de mer.

Putois d'Amérique

(*Mustela nigripes*)

STATUT

Canada (COSEPAC) : disparu du Canada

É.-U. (USFWS) : en voie de disparition; populations expérimentales (portions précises en Arizona, Colorado, Montana, Dakota du Sud, Utah et Wyoming)



U.S. Fish and
Wildlife Service

DESCRIPTION

Le putois d'Amérique est la seule espèce de putois indigène en Amérique du Nord. De la taille d'un vison, il mesure près de 60 cm (2 pi) de long au total et peut peser jusqu'à 1,1 kg (2,5 lb). Le putois d'Amérique est de couleur chamois et a les pattes, les jambes et le bout de la queue noirs; sa face est blanche et la bande foncée qui contourne ses yeux forme un masque distinctif. Il a les oreilles courtes, rondes et dressées, et de grands yeux noirs.

ÉCOLOGIE

Les principales proies du putois d'Amérique sont les chiens de prairie et les terriers de ces derniers lui servent d'abri et de lieu d'élevage des jeunes.

En fait, l'aire de répartition historique du putois coïncide étroitement avec celle de trois espèces de chiens de prairie. Les putois d'Amérique se reproduisent au printemps, d'avril à mai, et la période de gestation est d'environ 42 jours. Chaque femelle a une portée de trois ou quatre petits en moyenne. Ils ne forment pas d'unions permanentes et les mâles ne participent pas à l'élevage des petits. Ceux-ci commencent à se disperser à l'âge de quatre ou cinq mois.

CAUSES DU DÉCLIN

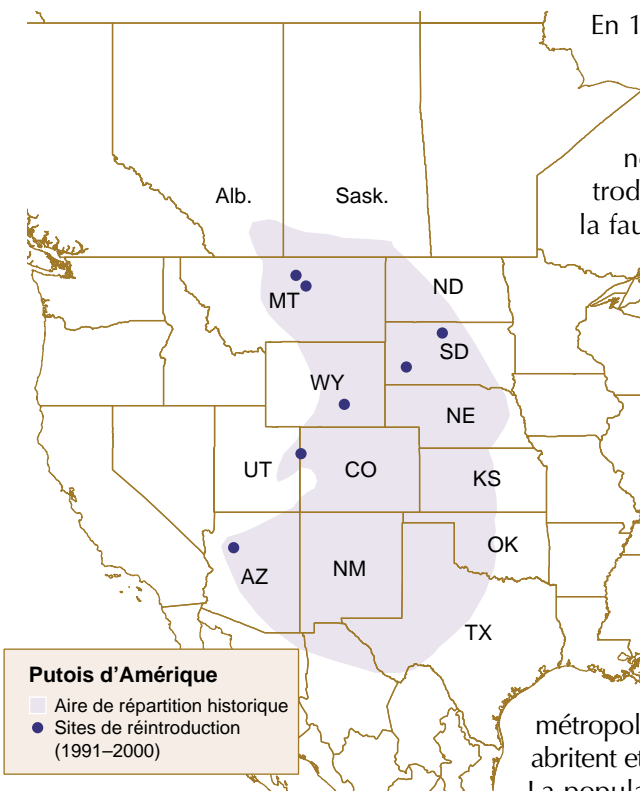
L'aire de répartition historique connue du putois d'Amérique s'est déjà étendue des provinces des Prairies canadiennes, soit l'Alberta et la Saskatchewan, jusqu'au Sud-Ouest des États-Unis, comprenant douze États : l'Arizona, le Colorado, le Kansas, le Montana, le Nebraska, le Nouveau-Mexique, le Dakota du Nord, l'Oklahoma, le Dakota du Sud, le Texas, l'Utah et le Wyoming. Les biologistes ne peuvent pas tirer une conclusion sûre à propos de l'abondance du putois dans son aire de répartition historique en raison de ses habitudes nocturnes et de sa discrétion. Au cours du dernier siècle, la culture agricole a beaucoup réduit l'habitat des prairies de cette espèce. En outre, l'empoisonnement généralisé du chien de prairie et la rage sylvatique ont réduit de façon radicale les populations du chien de prairie dans toute l'Amérique du Nord, ce qui a entraîné la disparition quasi totale du putois d'Amérique. Le manque d'habitats grands et sains du chien de prairie demeure la principale menace qui pèse sur le putois d'Amérique aujourd'hui.

RECHERCHE ET RÉTABLISSEMENT

Des scientifiques canadiens et américains collaborent au rétablissement du putois d'Amérique depuis le début des années 1990. À la fin des années 1970, on pensait que ce putois était disparu,

mais des chercheurs ont découvert une petite population en 1981 près de Meeteetse, au Wyoming. En 1985, la population de Meeteetse a commencé à s'effondrer en raison de la rage sylvatique et de la maladie de Carré. Pour sauver l'espèce, les scientifiques ont capturé, de 1985 à 1987, tous les putois et les ont installés dans un centre de reproduction en captivité au Sybille Facility du Wyoming Game and Fish Department (connu maintenant sous le nom de National Black-footed Ferret Conservation Center du U.S. Fish and Wildlife Service). En 1988, les biologistes avaient réussi à reproduire et à élever des jeunes en captivité et ont commencé à installer des populations en captivité dans d'autres centres de reproduction. En 1991, ils ont commencé à réintroduire des putois dans la nature dans le bassin Shirley, au Wyoming. Cependant, en raison de la présence de la rage sylvatique dans les populations de chiens de prairie, on a interrompu les activités de mise en liberté au Wyoming en 1995. Des projets de réintroduction ont été entrepris au Montana et au Dakota du Sud en 1994, en Arizona en 1996, et au Colorado et en Utah en 1999, ainsi qu'à un second site dans le Nord-Centre du Dakota du Sud en 2000.

À ce jour, une seule population de putois éventuellement autosuffisante a été établie dans la nature. Dans la région du bassin Conata et des « bad-lands » du Dakota du Sud, plus de 60 portées nées dans la nature et bien au-delà de 150 petits ont été enregistrés au cours de l'été 2000. Des réussites modérées ont également été réalisées dans une aire de réintroduction située dans le U. L. Bend National Wildlife Refuge, au Montana, où 16 portées et 43 petits ont été observés au cours de l'été 2000. Même si des scientifiques canadiens désirent réintroduire le putois d'Amérique dans la nature en Alberta et en Saskatchewan, le nombre de chiens de prairie est actuellement insuffisant pour assurer la subsistance d'une population de putois. Aucun putois sauvage ne semble exister actuellement à l'extérieur des aires de réintroduction.



En 1992, le Zoo métropolitain de Toronto a mis sur pied un programme de reproduction en captivité du putois d'Amérique. Depuis, le zoo a fait parvenir des putois nés en captivité à des programmes de réintroduction dans trois États. Des biologistes de la faune et des employés du zoo canadiens et américains collaborent à l'élaboration et au peaufinage de méthodes d'élevage en captivité qui accroîtront l'efficacité de la production générale de putois d'Amérique. Le Zoo métropolitain de Toronto a effectué de importantes recherches dans les domaines de la reproduction, du comportement animal et de l'alimentation du putois. Un régime alimentaire du putois conçu au zoo est devenu la norme utilisée par le National Black-footed Ferret Conservation Center du USFWS. Outre le National Black-footed Ferret Conservation Center et le Zoo métropolitain de Toronto, quatre zoos aux États-Unis abritent et élèvent actuellement des putois d'Amérique. La population en captivité se chiffre maintenant à 400 animaux dans six emplacements distincts.

En septembre 2000, le Zoo métropolitain de Toronto a été l'hôte de la réunion annuelle Black-footed Ferret Species Survival Plan, auquel participent des scientifiques canadiens et américains qui travaillent au rétablissement du putois. Les spécialistes de la reproduction en captivité du putois ont assisté à la réunion pour aider à orienter les activités futures de gestion et de rétablissement de cette espèce et pour sélectionner des couples génétiques pour la reproduction éventuelle de putois.

Renard véloce

(*Vulpes velox*)

STATUT

Canada (COSEPA) : en voie de disparition

É.-U. (USFWS) : en voie de disparition (population canadienne de *Velox hebes*)

DESCRIPTION

Le renard véloce est le plus petit membre de la famille des chiens sauvages de l'Amérique du Nord. Le renard véloce tire son nom de sa rapidité, car, bien qu'il n'atteigne que la taille d'un chat domestique, il peut poursuivre un lièvre à plus de 60 km (37 milles) à l'heure. Le renard véloce est jaune chamois et sa fourrure s'épaissit vers la fin de l'été. Le bout de sa queue touffue est noir et il a de grandes oreilles pointues et une tache ombre noire caractéristique sur le museau.



Lu Carbyn

ÉCOLOGIE

Le renard véloce est surtout nocturne. Pendant la journée, il reste en général à proximité de sa tanière. Il vit souvent en couple, bien qu'il ne forme pas toujours une union permanente. La reproduction a lieu en janvier et en février, et la portée printanière moyenne compte quatre ou cinq renardeaux. Le renard véloce se nourrit principalement de souris, de lapins et de charogne, mais il se nourrit également d'autres petits mammifères, d'oiseaux, d'insectes, de reptiles et d'amphibiens. Le renard véloce préfère les prairies

ouvertes où aucun obstacle ne nuit à la visibilité ni à la mobilité, et où la végétation est clairsemée, courte et mixte.

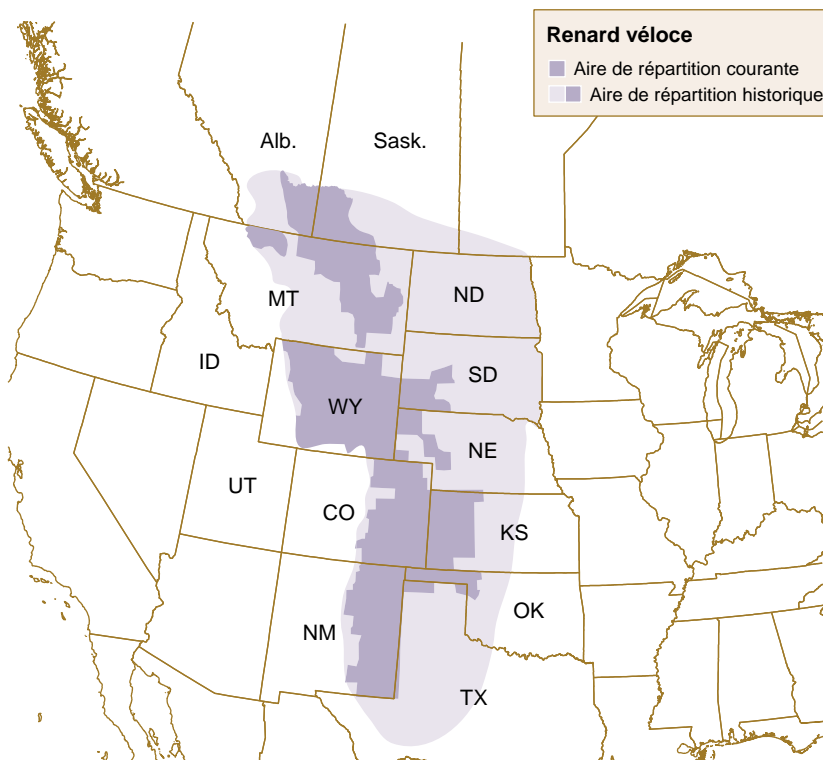
CAUSES DU DÉCLIN

L'aire de répartition du renard véloce s'étendait autrefois des Prairies canadiennes au Texas, mais il a connu un déclin important à partir du début du 20^e siècle. Il est disparu du Canada, mais demeure dans neuf des dix États de son aire de répartition historique, le plus couramment au Colorado, au Kansas et au Wyoming. Une étude approfondie de l'aire de répartition historique du renard véloce et de sa répartition actuelle réalisée par le Northern Prairie Wildlife Research Center (Dakota du Nord) indique que l'espèce habite encore environ 40 p. 100 de son aire de répartition historique. La chasse, la perte d'habitats, le trappage et l'empoisonnement accidentels pendant les programmes de lutte contre les prédateurs, ainsi que les durs hivers et les sécheresses ont tous contribué à la disparition du renard véloce du Canada. La transformation des prairies indigènes en terres agricoles a réduit la quantité et la qualité d'habitats disponibles. Les menaces actuelles comprennent la culture et l'aménagement continus de la prairie et la concurrence que leur font les coyotes pour la nourriture et l'espace vital.

RECHERCHE ET RÉTABLISSEMENT

Des spécialistes canadiens et américains collaborent étroitement à des activités de la réintroduction du renard véloce du Canada. Depuis 1973, 151 renards sauvages ont été capturés au Colorado, au Dakota du Sud et au Wyoming. On a fait parvenir certains de ces renards à des installations canadiennes de reproduction en captivité, tandis que de nombreux autres ont été relâchés directement dans la nature au Canada. Depuis 1983, plus de 800 renards véloces élevés en captivité ont été mis en liberté en Alberta et en Saskatchewan. La plupart de ces renards provenaient de colonies captives élevées dans les installations de Cochrane, en Alberta et de Moose Jaw, en Saskatchewan. Malgré la rigueur de la température hivernale et la prédation par les lynx roux, les coyotes et les aigles, de nombreux renards ont survécu et ont commencé à se reproduire. La dernière estimation de la population (1996) était de 289 renards véloces à l'état sauvage au Canada, la plus grande partie se trouvant à la frontière entre l'Alberta et la Saskatchewan, et une plus petite population dans les régions adjacentes du Montana.

En 1998, à la demande de la tribu des Blackfeet, le Canada et les États-Unis ont entrepris un programme coopératif de réintroduction du renard véloce sur la Blackfeet Reservation, au Montana. La tribu des Blackfeet ont invité le Cochrane Ecological Institute de l'Alberta à participer à la réalisation du projet. L'institut a accepté de fournir des renards véloces provenant de sa colonie captive et a participé à la planification des mises en liberté, à la délivrance de permis, aux communications avec les universités et à la recherche universitaire. Deux réintroductions ont eu lieu, la première en 1998 et la deuxième en 1999. Des études de suivi ont montré que les renards véloces mis en liberté en 1998 survivaient et se reproduisaient dans la nature. Depuis 1998, des scientifiques canadiens ont collaboré avec le Montana pour définir la taille et l'étendue de la population de renards véloces qui a été mise en liberté au Canada et qui s'est étendue aux États-Unis.



Caribou des bois

(*Rangifer tarandus caribou*)

STATUT

Canada (COSEPAC) : menacé (population boréale et population des montagnes du Sud); en voie de disparition (population de la Gaspésie-Atlantique)

É.-U. (USFWS) : en voie de disparition (population de Selkirk)

DESCRIPTION

Le caribou des bois est la plus grande des sous-espèces de caribous de l'Amérique du Nord. Son corps est couvert de longs poils épais principalement bruns en été, et presque gris en hiver. Il a de grands pieds avec des onglons en forme de croissant pour marcher dans la neige ou dans les marécages. On remarque du blanc crème sur le cou, la crinière, le bas-ventre et le dessous de la queue. Il a également une bande blanche sur l'épaule et des taches blanches juste au-dessus de chacun des sabots. Il lui pousse des bois chaque année, et il les perd à l'hiver.

ÉCOLOGIE

Au Canada, les troupeaux de caribous des bois restent généralement dans les régions de peuplements vieux, souvent près de marais, de tourbières, de lacs et de rivières. Dans les milieux montagneux, il habite les habitats alpins et subalpins. Aux États-Unis, la population Selkirk habite des crêtes et des versants en haute altitude, et en descend au début de l'hiver à de vieux peuplements mûrs de cèdres et de tsugas, et de sapins et d'épinettes, qui lui offrent une protection contre la neige. En hiver, le caribou des bois mange surtout des lichens terricoles et corticoles. Il se nourrit aussi d'arbustes, d'herbes et de saules. Les femelles commencent habituellement à produire des petits à l'âge de trois ans. La saison de reproduction a lieu du début à la mi-octobre.

Les femelles gestantes migrent à des sites éloignés et isolés en haute altitude ou encore à des sites marécageux pour mettre bas. Les petits, habituellement un par femelle, naissent à la fin du printemps ou au début de l'été.

CAUSES DU DÉCLIN

Le caribou des bois a connu un déclin, dans les années 1800 et au début des années 1900 en grande partie à cause de la chasse excessive et de la prédation. De nos jours, la plupart des troupeaux ont décliné ou restent stables à de faibles nombres. Au total, il en reste un peu moins de 200 000 au Canada et aux États-Unis,



André Dumont

y compris un peu moins de 50 000 pour la population boréale qui s'étend de l'Alaska et de la Colombie Britannique jusqu'au Labrador. Quelques milliers se trouvent dans le Sud de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Une population restante de 35 caribous seulement habite les montagnes Selkirk du Sud-Est de la Colombie-Britannique, dans le Nord de l'Idaho et le Nord-Est de l'État de Washington. Parmi les menaces actuelles figurent la fragmentation et la détérioration d'habitats, la prédation par les loups, les lions de montagne et les ours, ainsi que les perturbations causées par les humains. Dans de nombreux endroits de l'aire de répartition du caribou des bois, l'habitat est appauvri, modifié ou fragmenté par les pratiques de l'exploitation forestière, qui réduisent la quantité de lichens corticoles et terricoles. D'autres menaces comprennent l'agriculture, l'exploration pétrolière et gazière, et l'exploitation minière. Les feux de forêt contribuent aussi à la modification de l'habitat.

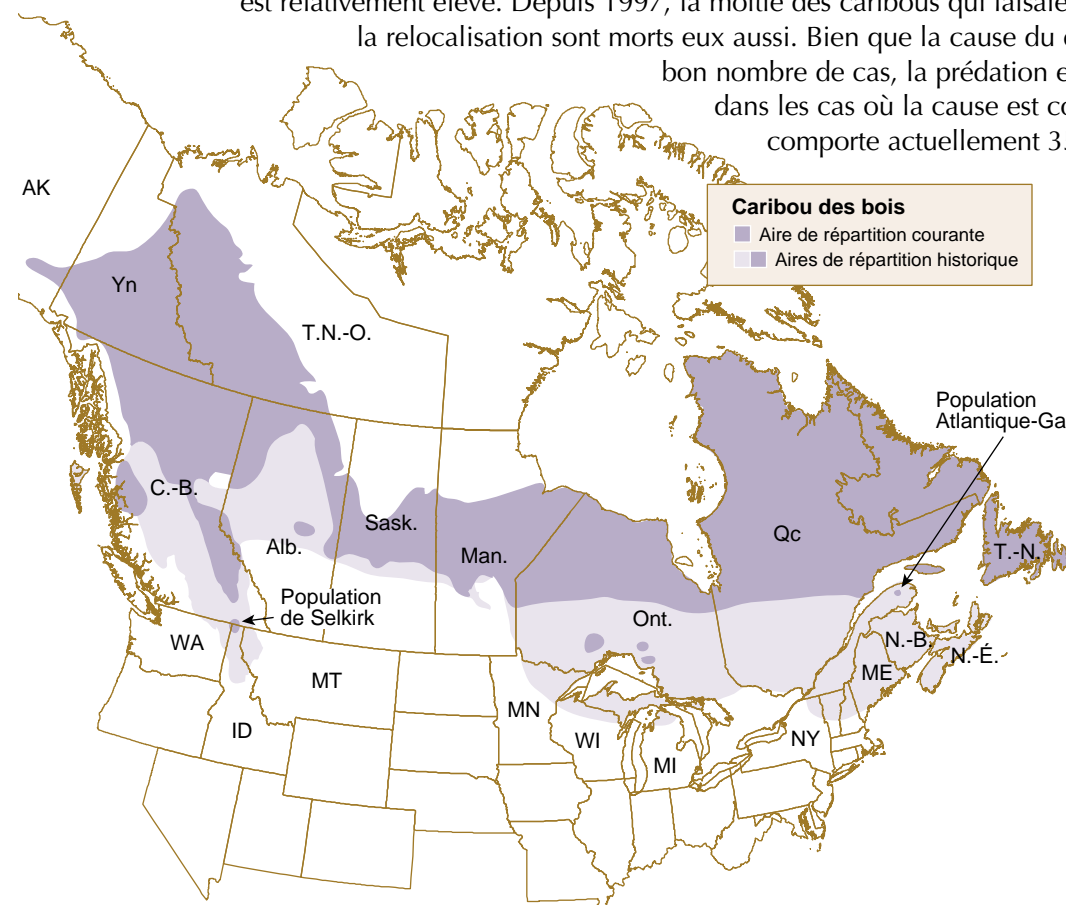
RECHERCHE ET RÉTABLISSEMENT

Depuis la fin des années 1980, le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique collabore avec plusieurs organismes américains pour augmenter la taille du troupeau restant de caribou des bois des montagnes Selkirk du Sud. La province a fourni des caribous pour deux projets d'augmentation distincts réalisés par le U.S. Fish and Wildlife Service, le U.S. Forest Service et les États de l'Idaho et de Washington. L'un d'eux a été réalisé entre 1987 et 1990, et l'autre entre 1996 et 1998 menant le total à 103 caribous. Des représentants officiels provinciaux ont fait partie de l'équipe de rétablissement du caribou des bois du USFWS et du International Mountain Caribou Technical Committee.

Dans le cadre du programme des montagnes Selkirk, des biologistes de la faune ont muni tous les animaux relocalisés d'un collier émetteur et suivent leurs déplacements depuis qu'ils ont été mis en liberté. Les biologistes ont aussi effectué des relevés hivernaux aériens chaque année pour surveiller toute la population des montagnes Selkirk. Le taux de mortalité des caribous relocalisés est relativement élevé. Depuis 1997, la moitié des caribous qui faisaient partie du troupeau avant

la relocalisation sont morts eux aussi. Bien que la cause du décès soit inconnue dans bon nombre de cas, la prédation est un facteur important dans les cas où la cause est connue. Cette population comporte actuellement 35 caribous, alors qu'elle en comprenait de 25 à 30 au milieu des années 1980.

Les scientifiques croient que cette collaboration a empêché de façon temporaire la disparition du Canada de la population de caribous des montagnes Selkirk.



Ours grizzli

(*Ursus arctos*)

STATUT

Canada (COSEPAC) : préoccupant; disparu du Canada (population des Prairies)

É.-U. (USFWS) : menacé (48 États inférieurs); populations expérimentales (portions de Idaho et Montana)

DESCRIPTION

L'ours grizzli est une forme de l'ours brun, plus petite et solitaire. Plus gros que l'ours noir, l'ours grizzli a une bosse caractéristique sur les épaules, un nez concave et une fourrure au long poil qui varie du jaune crème au noir; il possède généralement autour de la face et sur les épaules des poils dont le bout est blanc, ce qui lui donne l'air grisonnant. Son épaisse bourre hivernale tombe au début du printemps.



Parcs Canada/
Wayne Lynch

ÉCOLOGIE

L'ours grizzli a un domaine vital étendu et de nombreuses exigences particulières en matière d'habitat. Il a besoin d'aliments de printemps, d'été et d'automne adéquats, de lieux appropriés pour sa tanière, d'un abri convenable et d'isolement des perturbations causées par les humains. L'ours grizzli est omnivore et se nourrit de baies, de saumon, de plantes, d'insectes et de mammifères dont la taille va de celle de l'écureuil terrestre à celle de l'orignal. Il peut même se nourrir de baleine échouée ou d'autre charogne. Cet ours est plutôt actif le soir et aux petites heures du matin. La reproduction a lieu en juin et en juillet. Les oursons, en général deux par portée, naissent dans la tanière en janvier et en février. À la fin de l'automne, l'ours grizzli creuse un trou ou trouve refuge dans une cavité naturelle qui lui sert de tanière d'hiver et où il hiberne jusqu'au début du printemps.

CAUSES DU DÉCLIN

L'aire de répartition de l'ours grizzli a déjà couvert la partie ouest de l'Amérique du Nord, de l'Alaska au Mexique. L'aire de répartition de l'ours grizzli englobe encore les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ainsi que les États de l'Idaho, du Montana, de Washington et du Wyoming. L'ours grizzli habite également l'Alaska et les trois territoires nordiques du Canada : les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et

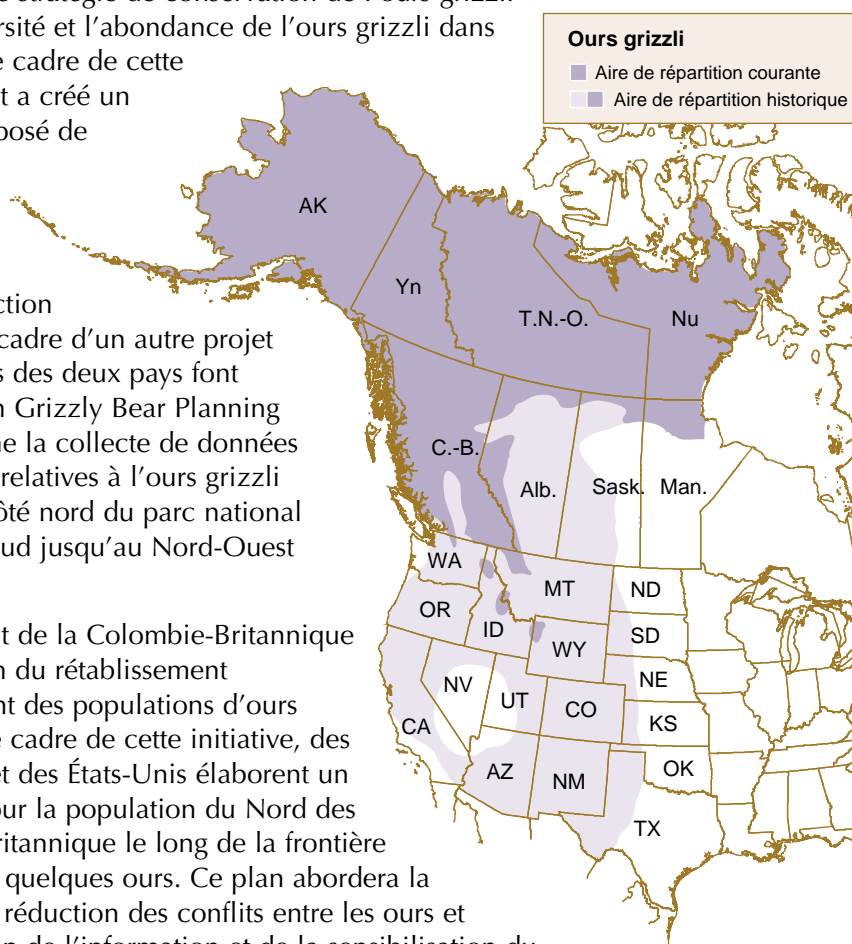
le Yukon. Au total, la population canadienne est estimée à environ 22 000 individus. L'être humain, par l'intermédiaire de la chasse non réglementée et de la détérioration des habitats, est responsable de son déclin historique. De nos jours, la chasse à l'ours grizzli est réglementée au Canada et est interdite dans les 48 États inférieurs. Cependant, l'ours grizzli continue d'être menacé par la perturbation des habitats, y compris la perte d'habitats, la fragmentation de l'habitat, la perturbation humaine accrue et la forte densité routière.

RECHERCHE ET RÉTABLISSEMENT

Depuis le début des années 1980, des spécialistes canadiens et américains de la faune collaborent pour coordonner le rétablissement de l'ours grizzli en Alberta, en Colombie-Britannique, ainsi que dans l'Idaho, le Montana, l'État de Washington et le Wyoming, ainsi que dans les portions méridionales de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Pour suivre les déplacements et les autres activités de ces ours, les scientifiques les piègent des deux côtés de la frontière, les munissent de colliers émetteurs, puis suivent les signaux radio par avion. Les scientifiques ont conçu un modèle informatique pour prévoir les liens possibles entre les habitats de l'ours grizzli. Des spécialistes des deux pays se servent des résultats du modèle pour tenter de maintenir et de rétablir des liens entre les populations d'ours grizzli et les habitats.

Au début des années 1990, des scientifiques ont augmenté le nombre d'individus d'une petite population américaine en relocalisant quatre jeunes femelles de la Colombie-Britannique aux montagnes Cabinet du Montana. En 1995, le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique a instauré une stratégie de conservation de l'ours grizzli visant à maintenir la diversité et l'abondance de l'ours grizzli dans toute la province. Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement a créé un comité indépendant composé de scientifiques canadiens et américains pour conseiller le ministre de l'Environnement de la C.-B. au sujet de la protection de l'ours grizzli. Dans le cadre d'un autre projet conjoint, des scientifiques des deux pays font partie du Rocky Mountain Grizzly Bear Planning Committee, qui coordonne la collecte de données et les mesures de gestion relatives à l'ours grizzli dans les Rocheuses, du côté nord du parc national Jasper en Alberta vers le sud jusqu'au Nord-Ouest du Montana.

En 1999, le gouvernement de la Colombie-Britannique a entrepris la planification du rétablissement d'habitats précis contenant des populations d'ours grizzli menacées. Dans le cadre de cette initiative, des scientifiques du Canada et des États-Unis élaborent un plan de rétablissement pour la population du Nord des Cascades en Colombie-Britannique le long de la frontière américaine, où subsistent quelques ours. Ce plan abordera la protection de l'habitat, la réduction des conflits entre les ours et les humains, l'amélioration de l'information et de la sensibilisation du public, ainsi que l'étude et la surveillance de l'ours grizzli du Nord des Cascades. Par ailleurs, aux États-Unis, des biologistes achèvent un plan visant le rétablissement de la population d'ours grizzli dans la plus grande étendue sauvage des Rocheuses américaines. La population réintroduite se composera d'un mélange d'ours des deux pays.



Grue blanche

(*Grus americana*)

STATUT

Canada (COSEPA) : en voie de disparition

É.-U. (USFWS) : en voie de disparition; population expérimentale (Colorado, Floride, Idaho, Nouveau Mexique, Utah, Wyoming)



Brian Johns

DESCRIPTION

Haute de 1,5 mètres (5 pieds), la Grue blanche est le plus grand des oiseaux de l'Amérique du Nord. Elle a un corps blanc neige et de fines pattes noires, un bec long et pointu, un long cou et une tête blanche et noire ornée d'une couronne rouge. Ses ailes immenses aux extrémités noires lui permettent de planer sans beaucoup d'effort et de demeurer dans les airs pendant jusqu'à dix heures à la fois.

ÉCOLOGIE

En mars et en avril, la Grue blanche migre vers le Nord depuis les aires d'hivernage. Elle se reproduit dans les terres humides boréales du parc national

Wood Buffalo au Canada. Son nid consiste en général en un monticule de végétation au sommet aplati posé dans des eaux peu profondes. La femelle pond en moyenne une couvée par année, laquelle contient habituellement deux oeufs, mais la plupart du temps un seul oisillon prendra son envol. Les deux adultes couvent les œufs et élèvent les oisillons. La Grue blanche se nourrit de crustacés, de poissons, de petits mammifères, d'insectes, de racines, de baies et de grains. Elle commence à migrer vers le Sud au début de septembre.

CAUSES DU DÉCLIN

Historiquement, l'aire de répartition de la Grue blanche s'étendait de la Côte de l'Arctique vers le Sud jusqu'au Mexique central, et de l'Utah vers l'Est jusqu'au littoral atlantique moyen. Il y a déjà eu au moins 10 000 oiseaux, mais à la fin des années 1800, la population mondiale totale était passée, croit-on, à 1 500 individus et continuait à décroître. Ce déclin a été causé par la chasse, la collecte des œufs et les perturbations de l'habitat, comme la transformation des terres humides aux fins de l'agriculture. En 1941, il ne restait plus au total que 22 Grues blanches. Seize de ces oiseaux formaient un troupeau migratoire qui se reproduisait dans le parc national Wood Buffalo, au Canada, et passait l'hiver au Aransas National Wildlife Refuge dans le Sud du Texas. Il restait encore six Grues blanches non migratrices en Louisiane, mais cette population s'est éteinte en 1949.

Les activités humaines, telles que le braconnage et l'aménagement, continuent d'être les principales menaces qui pèsent sur la Grue blanche. Sa voie de migration subit un développement industriel continu, ce qui entraîne, entre autres, des collisions fatales avec les lignes de transport de l'électricité. Pendant la saison de reproduction, une sécheresse ou une grosse tempête pourrait détruire les œufs et faire périr les oisillons nouvellement éclos. Dans les aires d'hivernage, la pollution chimique et pétrolière dans les baies longeant la côte du Texas pourrait détruire l'habitat restant, alors qu'un ouragan pourrait exterminer tout le troupeau. Au dernier dénombrement, à l'hiver 2000-2001, le troupeau Wood Buffalo-Aransas comptait environ 180 oiseaux.

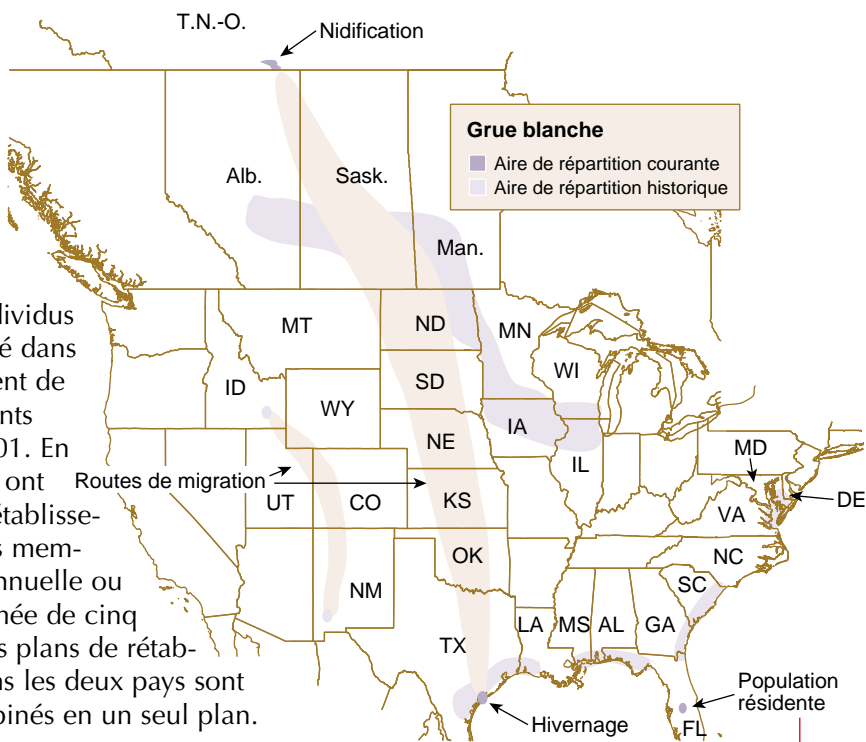
RECHERCHE ET RÉTABLISSEMENT

À la fin des années 1940, des organismes gouvernementaux du Canada et des États-Unis ont commencé à échanger activement des données et des connaissances spécialisées pour empêcher la disparition de la Grue blanche. En 1967, le Service canadien de la faune et le U.S. Fish and Wildlife Service ont instauré un programme de reproduction en captivité de Grues blanches en vue de leur mise en liberté dans la nature. Des scientifiques ont transporté par avions, sur une distance de 3453 kilomètres ou de 2145 milles, des œufs du parc national Wood Buffalo au Patuxent Wildlife Research Center, à Laurel, au Maryland. En 1989, une installation d'élevage de Grues blanches a été établie à la International Crane Foundation au Wisconsin.

Des biologistes canadiens ont mis sur pied une installation de reproduction en captivité au zoo de Calgary en 1993, année pendant laquelle des représentants officiels américains ont commencé à établir un troupeau non migrateur en Floride en se servant de Grues provenant des installations américaines et canadiennes. En 1996, après que 230 œufs aient été ramassés, les biologistes en ont cessé la collecte à des fins d'élevage en captivité. Le troupeau de Floride compte environ 80 oiseaux, mais n'a pas encore réussi à élever des petits. Au printemps 2000, un couple a fait éclore deux œufs, les premiers œufs de Grues blanches à éclore dans la nature aux États-Unis en 60 ans. Un des oisillons est mort à deux semaines. Les parents ont élevé l'autre jusqu'à l'âge de l'envol, avant qu'il soit victime d'un lynx.

Depuis 1990, les États-Unis ont aidé des scientifiques canadiens à effectuer des relevés aériens sur la réussite de la reproduction dans les aires de nidification du parc national Wood Buffalo. Au printemps 2000, ils ont découvert 50 nids, quantité égalisant le record pour le plus grand nombre jamais trouvé en un printemps. En 1993, des scientifiques ont commencé à suivre les déplacements de la Grue du Canada dans ses voies de migration afin de découvrir ses aires d'hivernage et de déterminer si elle pourrait servir d'oiseau guide pour la Grue blanche. Depuis 1993, des scientifiques se servent d'aéronefs ultra-légers pour enseigner à des Grues du Canada qui remplaceront ces aéronefs à emprunter une voie de migration particulière. Des biologistes ont également entrepris des études des habitats qui pourraient servir à la réintroduction de la Grue blanche au Manitoba, en Saskatchewan et au Wisconsin, en espérant finalement établir un nouveau troupeau migrateur Wisconsin-Floride.

Depuis quinze ans, le Canada et les États-Unis poursuivent leurs initiatives conjointes de rétablissement officielles. En 1985, les deux pays ont signé un Protocole d'entente (PE) visant à améliorer la coordination et la collaboration en matière de conservation de la Grue blanche. Ce document a été renouvelé en 1990 et en 1995. Le document de renouvellement de 1995 confirme l'objectif de faire augmenter la population de Grues blanches dans le troupeau Wood Buffalo-Aransas à un millier d'individus (objectif qui a initialement été fixé dans le plan américain de rétablissement de l'espèce de 1994). Les représentants prévoient renouveler le PE en 2001. En 1996, le Canada et les États-Unis ont formé une équipe conjointe de rétablissement de la Grue blanche dont les membres se réunissent sur une base annuelle ou bisannuelle. Cette équipe est formée de cinq membres de chacun des pays. Les plans de rétablissement de la Grue blanche dans les deux pays sont actuellement en train d'être combinés en un seul plan.



Pluvier siffleur

(*Charadrius melodus*)

STATUT

Canada (COSEPAC) : en voie de disparition

É.-U. (USFWS) : menacé (populations de la côte de l'Atlantique et des Grandes Plaines du Nord; en voie de disparition (population des Grands Lacs)

DESCRIPTION

Le Pluvier siffleur est un petit oiseau dodu de couleur sable qui ressemble à un bécasseau. L'adulte a les pattes jaune-orange, une bande noire sur le front qui s'étend d'un œil à l'autre et un collier noir à la base du cou. Comme les autres pluviers, il se déplace comme un éclair en courant une courte distance. Cet oiseau tire son nom des notes de son chant, soit des sifflements plaintifs comme des cloches qu'on entend souvent avant de voir l'oiseau.

ÉCOLOGIE

Les Pluviers siffleurs arrivent dans les aires de reproduction de la mi-mars jusqu'à la mi-mai et en repartent à la fin d'août. Ils se reproduisent dans les Grandes Plaines du Nord, y compris les Prairies canadiennes, et le long de la Côte de l'Atlantique, de Terre-Neuve à la Caroline du Nord. Ils se reproduisent aussi le long des côtes américaines des Grands Lacs. Ils passent l'hiver sur les Côtes de l'Atlantique et du golfe du Mexique, de la Caroline du Nord au Mexique et dans les Antilles, soit les Bahamas et Cuba. En 1996, il y avait près de 6 000 individus reproducteurs dans toute l'aire de répartition de ce pluvier, y compris 20 États, 9 provinces et les îles françaises de St-Pierre-et-Miquelon au large de la côte sud de Terre-Neuve.



Le Pluvier siffleur pond trois ou quatre œufs dans des dépressions peu profondes tapissées de cailloux de couleur pâle. Les œufs sont tachés de brun foncé ou de noir, ce qui les rendent difficiles à distinguer des cailloux. Les deux partenaires couvent les œufs, qui éclosent dans une période de 26 à 28 jours. Les deux sexes s'occupent aussi des oisillons pendant qu'ils se nourrissent et se reposent, et continuent de les protéger jusqu'à ce qu'ils puissent voler, vers 25 jours.

U.S. Fish and
Wildlife Service

Guillemot marbré

(*Brachyramphus marmoratus*)

STATUT

Canada (COSEPAC) : menacé

É.-U. (USFWS) : menacé (Californie, Oregon, Washington)

DESCRIPTION

Le Guillemot marbré est un oiseau au corps dodu de la grosseur d'une caille. Il pointe son bec vers le haut lorsqu'il nage et il vole en zigzag au ras de l'eau. Comme la plupart des oiseaux migrateurs, le plumage secondaire et le plumage de référence du Guillemot marbré diffèrent. En plumage secondaire, il a le dessus du corps brun terne et ses parties inférieures sont « marbrées » de brun et de blanc. En hiver, l'oiseau est noir avec du blanc sur sa gorge, ses scapulaires sont tachetés de blanc, et ses parties inférieures sont blanches. En automne, les juvéniles ressemblent aux adultes en plumage de référence, mais leurs parties inférieures présentent de fines rayures sombres.



John Deal

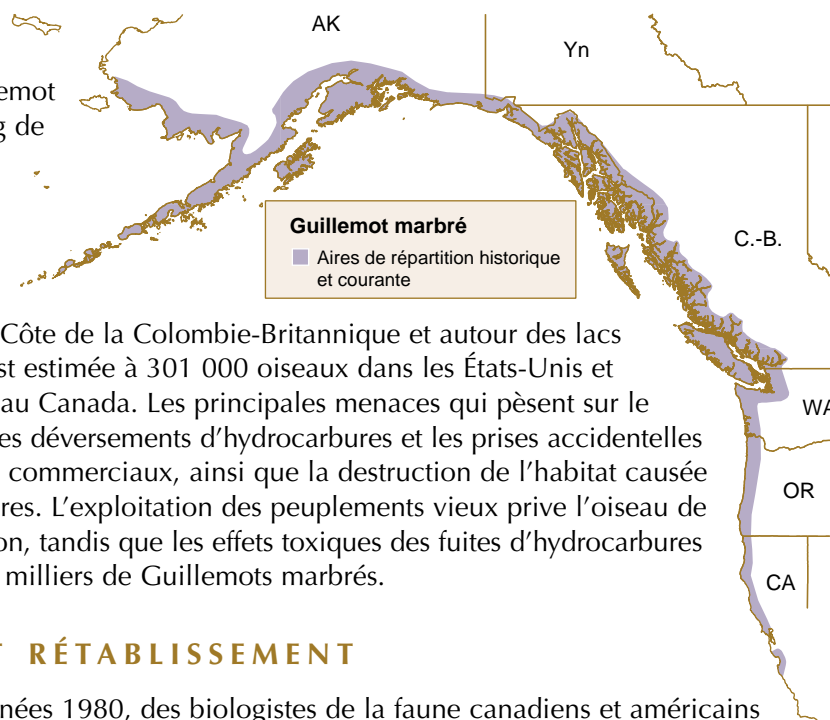
ÉCOLOGIE

Le Guillemot marbré est un oiseau de mer exceptionnel. Il préfère nicher haut sous le couvert bien caché des peuplements vieux. La plupart des autres oiseaux de mer, par contre, nichent en grandes colonies dans les trous et les crevasses d'îles situées au large des côtes. Dans la partie septentrionale de son aire de répartition, le Guillemot niche dans des arbres, mais également sur le sol dans les régions qui en sont dépourvues. En mai, les Guillemots marbrés adultes peuvent voler sur une distance pouvant atteindre 80 km (50 milles) sur le continent

pour nicher. Cet oiseau niche de façon solitaire et pond un seul œuf dans une dépression de forme hémisphérique creusée dans les mousses épaisses qui se trouvent sur de grosses branches. Le mâle et la femelle se relaient aux 24 heures pour couvrir l'œuf. Cette routine permet à chacun des deux de retourner à l'océan pour s'y nourrir. Ils nourrissent leurs oisillons tôt le matin et de nouveau dans la soirée, tirant profit de la noirceur pour éviter d'attirer des prédateurs vers leur site de nidification. Lorsque la saison de la nidification est terminée, le Guillemot marbré pêche dans les eaux côtières du Pacifique Nord pendant tout l'automne. À des latitudes plus élevées, la formation de glace sur la côte et la disponibilité limitée de petits poissons l'oblige habituellement à se rendre plus loin en mer en hiver.

CAUSES DU DÉCLIN

Aux États-Unis, le Guillemot marbré se trouve le long de la Côte du Pacifique, de la frontière du Canada jusqu'au Nord de la Californie, ainsi qu'en Alaska. Au Canada, on le trouve au large de la Côte de la Colombie-Britannique et autour des lacs côtiers. La population est estimée à 301 000 oiseaux dans les États-Unis et entre 50 000 et 60 000 au Canada. Les principales menaces qui pèsent sur le Guillemot marbré sont les déversements d'hydrocarbures et les prises accidentelles dans des filets de pêche commerciaux, ainsi que la destruction de l'habitat causée par des activités forestières. L'exploitation des peuplements vieux prive l'oiseau de son habitat de nidification, tandis que les effets toxiques des fuites d'hydrocarbures ont tué directement des milliers de Guillemots marbrés.



RECHERCHE ET RÉTABLISSEMENT

Depuis le milieu des années 1980, des biologistes de la faune canadiens et américains travaillent ensemble aux questions relatives à la conservation et au rétablissement du Guillemot marbré. En 1972, des scientifiques ont créé une organisation internationale, soit le Pacific Seabird Group, pour entreprendre des recherches sur les oiseaux de mer et assurer leur protection. Ce groupe a mis sur pied un comité technique sur le Guillemot marbré en 1988, auquel participent des représentants canadiens et américains. Les membres de ce comité se rencontrent chaque année pour échanger de l'information sur les questions relatives au rétablissement et au statut de la conservation du Guillemot marbré au Canada et aux États-Unis. Ce comité coordonne une initiative en cours visant l'élaboration et la mise à jour d'un protocole de dénombrement terrestre du Guillemot marbré en Colombie-Britannique, en Californie, en Oregon et dans l'État de Washington. Le Guillemot marbré est discret et difficile à repérer dans les peuplements forestiers du continent, si bien qu'il est important de posséder une technique de dénombrement fiable pour déterminer où sont ses aires de nidification.

Au Canada, des scientifiques concentrent également leurs efforts de rétablissement sur la recherche de sites de nidification. Les représentants officiels imposent des mesures de protection temporaires de l'habitat dans les régions où existent définitivement des nids. Diverses entreprises forestières sur l'île de Vancouver ont volontairement reporté la récolte du bois dans les peuplements vieux utilisés par le Guillemot marbré. Dans le cadre des initiatives de rétablissement canadiennes et américaines, des biologistes mettent l'accent sur la nécessité de réduire la quantité de Guillemots marbrés qui périssent dans des filets de pêche. Le U.S. Fish and Wildlife Service et le Service canadien de la faune collaborent pour créer des méthodes afin d'évaluer le nombre de Guillemots marbrés pris dans les filets de pêche commerciale, et par la suite, réduire la prise accidentelle de Guillemots marbrés.

Couleuvre d'eau du lac Érié

(*Nerodia sipedon insularum*)

STATUT

Canada (COSEPA) : en voie de disparition

É.-U. (USFWS) : menacée



Robert J. Willson

DESCRIPTION

La couleuvre d'eau du lac Érié est un reptile non venimeux qui atteint presque un mètre (3 pieds) de long. Cette couleuvre n'a pas de crochets, mais plutôt des dents ou des crêtes minuscules semblables à celles de certaines grosses truites. Elle fuit habituellement lorsque les gens l'approchent. Si elle est menacée, cependant, elle est portée à aplatir sa tête et son corps et peut attaquer et infliger une morsure qui pince. Si elle est capturée et essaie de s'échapper, elle peut dégager une odeur fétide. Les adultes sont uniformément gris ou présentent des motifs de bandes incomplètes,

ainsi que des écailles mates sur le corps et des écailles brillantes sur la tête. La couleuvre d'eau du lac Érié ressemble à la couleuvre d'eau du Nord, à laquelle elle est étroitement apparentée, mais n'en n'a pas souvent les marques corporelles, ou n'en possède qu'une pâle version.

ÉCOLOGIE

Pendant les mois chauds, la couleuvre d'eau du lac Érié se tient généralement près du rivage, recherchant l'abri des arbustes qui bordent les plages ou des arbres le long des côtes rocheuses. Elle se nourrit de poissons et d'amphibiens dans les eaux avoisinantes de jusqu'à 9 m (30 pieds) de profondeur. Ces couleuvres se rassemblent pour la reproduction. Les couleuvreaux éclosent de la mi-août jusqu'en septembre. La ponte moyenne est de 23 jeunes. Pendant les mois d'hiver, la couleuvre d'eau du lac Érié se dirige davantage vers l'intérieur des terres, au-dessus de la limite de l'eau et de la glace. Elle hiberne dans les crevasses des falaises, les endroits rocheux, des amas de racines d'arbre, des terriers d'animaux, des carrières, des citernes et des tuyaux d'argile abandonnés, de vieux murs de pierre ou des fondations.

CAUSES DU DÉCLIN

La couleuvre d'eau du lac Érié habitait autrefois 22 îles et affleurements rocheux de l'Ouest du lac Érié, entre l'Ohio et la partie continentale de l'Ontario, ainsi qu'une portion de la partie continentale de l'Ontario. Elle est disparue de la partie continentale de l'Ontario ainsi que de plusieurs îles dans les deux pays. Elle est maintenant présente sur seulement huit îles américaines, soit Ballast, Gibraltar, Kelleys, Middle Bass, North Bass, Rattlesnake, South Bass et Sugar, et sur

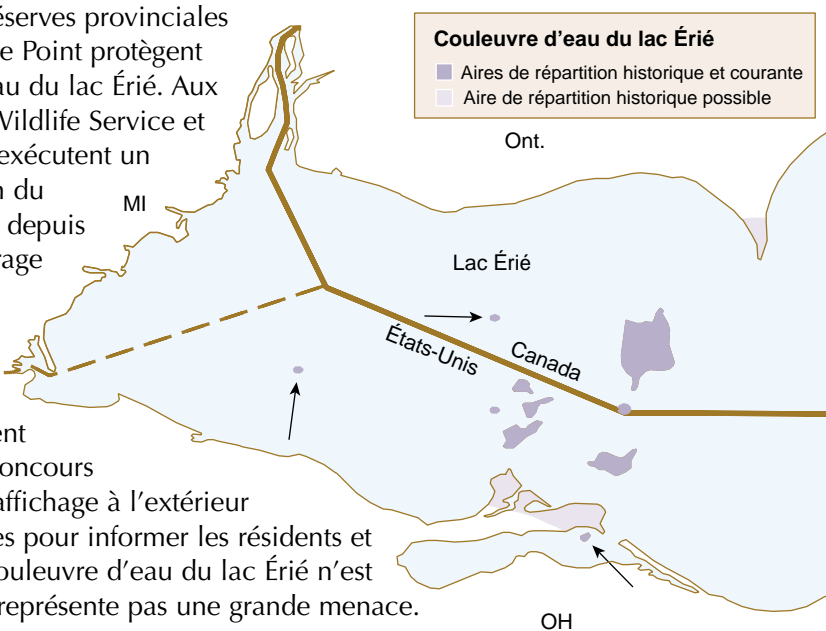
quatre îles canadiennes, soit East Sister, Hen, Middle et Pelée. La couleuvre habite les régions littorales, les eaux à proximité des rivages et les affleurements rocheux avoisinants de ces douze îles.

On estime actuellement que la partie américaine de la population est de 1 500 à 2 000 adultes. La population canadienne est inconnue. La persécution que lui fait subir l'être humain est une des principales causes du déclin de cette couleuvre, et elle représente toujours une des principales menaces. La perte d'habitats, due à la modification et à l'aménagement des rivages qui se sont produits au cours de 60 dernières années, est également une des grandes causes du déclin. À l'heure actuelle, les autres menaces comprennent les pesticides et les déversements d'hydrocarbures.

RECHERCHE ET RÉTABLISSEMENT

La collaboration transfrontalière au rétablissement de la couleuvre d'eau du lac Érié est un des principaux objectifs du Canada et des États-Unis. En 1984, des chercheurs ont évalué la situation de la population de la couleuvre d'eau du lac Érié, sa répartition et ses besoins en matière d'habitat dans les eaux de l'Ohio et de l'Ontario. Depuis 1992, des scientifiques canadiens travaillent à un plan de rétablissement ayant plusieurs objectifs à long terme, dont la mise sur pied de liaisons avec les organismes fédéraux américains et l'État de l'Ohio. Aux États-Unis, le U.S. Fish and Wildlife Service, ainsi que la Ohio Division of Wildlife élaborent un plan de rétablissement fédéral et poursuivent l'exécution de plans de conservation sur certaines îles. D'autres objectifs principaux des deux plans consisteront à déterminer tous les types d'habitat convenable, et à protéger, améliorer, surveiller et accroître la population.

La portion américaine de la population a été réévaluée en 1997 et en 1998. Une des cinq îles essentielles pour cette couleuvre se trouve au Canada et quatre se trouvent aux États-Unis. Sur l'île Pelée, en Ontario, des réserves provinciales de Fish Point et de Lighthouse Point protègent l'habitat de la couleuvre d'eau du lac Érié. Aux États-Unis, le U.S. Fish and Wildlife Service et la Ohio Division of Wildlife exécutent un programme de sensibilisation du public sur les îles du lac Érié depuis 1994. Ce programme encourage les résidents des îles et les visiteurs à adopter une attitude de « vivre et laisser vivre » envers les couleuvres d'eau qui vivent parmi eux. Il comprend un concours d'affiches, une campagne d'affichage à l'extérieur et des rencontres personnelles pour informer les résidents et les visiteurs des îles que la couleuvre d'eau du lac Érié n'est pas venimeuse et qu'elle ne représente pas une grande menace.



Les organismes de la faune coopératifs s'attendent à ce que la participation du public (par exemple, la sensibilisation, la planification, la consultation des projets) jouent à l'avenir un rôle important dans le rétablissement de la couleuvre d'eau du lac Érié. Les consultations pourraient amener une protection de l'habitat supplémentaire, la restauration d'habitats et la modification des activités de construction. Un jour, les projets avantageux en ce qui concerne les rivages pourraient prévoir l'utilisation du roc et de la végétation pour servir d'abri à la couleuvre d'eau du lac Érié et lui fournir sa nourriture.

Mélissa bleu

(*Lycaeides melissa samuelis*)

STATUT

Canada (COSEPA) : disparu du Canada

E.-U. (USFWS) : en voie de disparition

DESCRIPTION

Le mélissa bleu est un papillon minuscule dont les ailes ont une envergure de 2,5 cm (1 pouce) seulement. La couleur des parties inférieures des deux sexes varie de gris à fauve et les ailes présentent des croissants orange et des taches métalliques. Le mâle est de couleur qui passe de l'argent au bleu foncé sur le dessus et le bord de ses ailes porte des marges noires voyantes. La femelle est de couleur qui passe de brun-gris à bleu sur le dessus et la partie arrière inférieure de ses deux ailes présente des bandes irrégulières de croissants oranges. Le bord de ses ailes porte aussi des marges noires bien visibles. La marge extérieure des ailes du papillon est bordée d'écailles blanches que l'on appelle la frange.

ÉCOLOGIE

Pour survivre, les larves du mélissa bleu dépendent entièrement d'une seule espèce végétale, le lupin vivace (*Lupinus perennis*). Pour s'alimenter et se reproduire, ce papillon habite les mêmes habitats des prairies et des savanes que le lupin vivace. Il pond en général deux groupes d'œufs chaque année, le premier en juillet, sur des lupins vivaces ou à proximité de ceux-ci. Les chenilles qui en émergent se nourrissent des feuilles des lupins et, après être devenues des papillons adultes, y pondent leurs propres œufs. À la fin d'août ou au début de septembre, tous les papillons adultes meurent. Le deuxième groupe d'œufs n'éclosent pas avant le printemps

suivant. La neige de l'hiver protège les œufs, qui tombent sur le sol, contre le gel et la déshydratation. Le mélissa bleu ne se trouve que dans la partie de l'aire de répartition du lupin vivace où il y a de la neige pendant de longues périodes en hiver.

CAUSES DU DÉCLIN

Le mélissa bleu a déjà occupé une bande étroite presque continue qui traversait dix États et la province de l'Ontario. Au 20^e siècle, ce papillon est disparu de l'Ontario et a presque été éliminé dans au moins six États. Le déclin de ce papillon est attribuable à la transformation des prairies qui constituent leur habitat

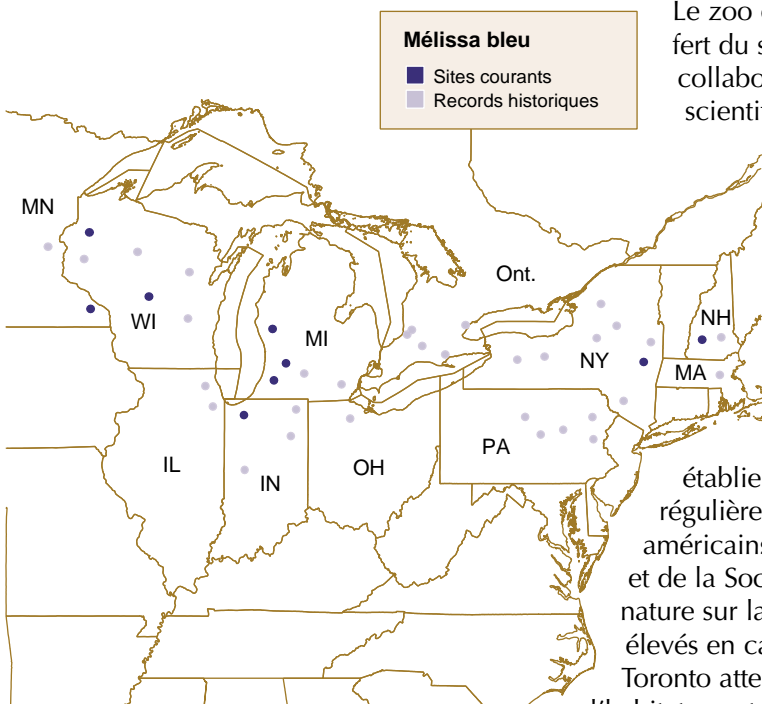
en terres agricoles, à l'aménagement des terres à des fins commerciales et résidentielles et à la suppression des feux de friches. Sans les feux, les arbustes et les arbres envahissent les savanes ouvertes et les terrains dénudés, faisant de l'ombre aux herbes et aux plantes herbacées comme le lupin vivace. De nos jours, ce papillon se trouve dans certaines parties de l'Indiana, du New Hampshire, de l'État de New York, du Michigan, du Minnesota et du Wisconsin. L'absence d'habitats représente toujours pour lui une grande menace.



Béla A. Nagy

RECHERCHE ET RÉTABLISSMENT

Depuis la fin des années 1980, les experts canadiens et américains de la faune étudient la possibilité de réintroduire le mélissa bleu dans son ancien habitat canadien, en Ontario. Dans le cadre de cette initiative, des papillons des États-Unis serviront à amorcer une colonie élevée en captivité en Ontario qui produirait des papillons qui seraient réintroduits dans la nature. Idéalement, ces papillons pourront se reproduire dans la nature et établiront des populations autosuffisantes. Le Zoo métropolitain de Toronto élabore un protocole pour l'élevage en captivité des papillons. Cette recherche vise à déterminer quelles sont les exigences, notamment en matière d'alimentation, en ce qui concerne l'élevage des papillons en captivité au Canada. Le zoo se sert du papillon bleu porte-queue comme prototype, étant donné qu'il s'agit d'une espèce dont les caractéristiques sont très semblables à celle du mélissa bleu.



Le zoo coordonnera probablement le transfert du stock reproducteur des États-Unis en collaboration avec un zoo américain. Les scientifiques s'efforcent de déterminer quelle population américaine de mélassas bleus pourrait le plus facilement s'adapter à l'environnement canadien. Le stock reproducteur des États-Unis sera hébergé soit dans un zoo, soit près des sites prévus de mise en liberté dans le Sud de l'Ontario. Les représentants officiels du zoo et une équipe de rétablissement établie au Canada en 1991 consultent régulièrement leurs homologues des zoos américains, du U.S. Fish and Wildlife Service et de la Société pour la conservation de la nature sur la possibilité d'établir les papillons élevés en captivité. Le Zoo métropolitain de Toronto attend maintenant la réhabilitation de l'habitat avant de chercher à obtenir des papillons des États-Unis.

Depuis plus de dix ans, l'équipe de rétablissement et d'autres spécialistes de la faune travaillent à la restauration d'une savane de chênes en deux endroits choisis qui ont déjà constitué un habitat du mélissa bleu dans le Sud de l'Ontario. Les activités de restauration consistent en le brûlage contrôlé de la végétation, l'abattage d'arbres et la plantation de lupins et d'autres espèces de plantes le nectar duquel se nourrit le mélissa bleu adulte. Les biologistes coordonnent aussi un programme visant à réduire le nombre de chevreuils, étant donné que leur broutage a détruit une grande partie de l'habitat disponible de ce papillon. Le rétablissement de cet habitat est fondé sur une notion de l'entité et de la communauté qui permettra idéalement de faire revivre toute la flore et la faune indigènes dans ces deux régions.

Un autre effort coopératif important a été lancé en 1999 lorsque le U.S. Fish and Wildlife Service, le Wisconsin Department of Natural Resources et 25 partenaires, y compris des services publics et des organismes de conservation, ont créé un plan pour la conservation des habitats. Ce plan vise à protéger l'habitat de papillons dans cet État. Ces plans se font dans le cadre d'un travail avec les propriétaires fonciers publics et privés à petite ou à grande échelle et peuvent aussi offrir des avantages à d'autres espèces.

Platanthère blanchâtre de l'Ouest

(*Platanthera praeclara*)

STATUT

Canada (COSEPAC) : en voie de disparition

É.-U. (USFWS) : menacée

DESCRIPTION

La platanthère blanchâtre de l'Ouest est une haute plante vivace bien droite qui a une longue durée de vie. Les tiges lisses atteignent environ 1 m (environ 3 pieds) de haut. La platanthère a de deux à cinq feuilles épaisses et glabres. Chaque tige produit en moyenne 20 larges fleurs dont la couleur varie du blanc au crème, lesquelles mesurent environ 2,5 cm (1 pouce) de long. La labelle, c'est-à-dire la pétale inférieure, de chaque fleur a trois lobes profonds et est frangée. Les sépales sont teintés de vert pâle.



Donald Gunn

ÉCOLOGIE

La platanthère blanchâtre de l'Ouest se trouve le plus souvent dans les restes de prairies indigènes et les prés, habituellement seule ou en petits groupes. Elle émerge à la fin de mai et fleurit en juillet. Les fleurs peuvent durer dix jours et ne peuvent être pollinisées que par quelques espèces d'insectes. La reproduction se fait par graines, chaque capsule produisant des milliers (peut-être des millions) de graines minuscules dispersées par l'eau ou par le vent. Pour que les plants s'établissent, il faut qu'un certain champignon qui fournit à la plante de l'eau et des nutriments soit présent dans le sol.

CAUSES DU DÉCLIN

Historiquement, la platanthère blanchâtre de l'Ouest s'étendait du Minnesota, du Montana et du Dakota du Nord vers le sud aussi loin que le Texas. Le nombre de platanthères a diminué en raison de la transformation de ses habitats de prairies à herbes hautes en terres agricoles. La platanthère blanchâtre de l'Ouest se trouve maintenant surtout dans le Sud-Est du Manitoba (où elle a été découverte dans les années 1980), dans le Minnesota et dans le Dakota du Nord. Au cours des dernières années, des chercheurs ont aussi découvert plusieurs populations au Nebraska. Le nombre de plantes qui fleurissent peut fluctuer d'une année à l'autre. Le plus grand nombre observé ces dernières années est d'environ 21 000 plantes en floraison au Manitoba et d'environ

15 000 pour l'ensemble des États-Unis. La platanthère croît surtout dans les prairies humides et non cultivées et dans les prés, mais sa présence a été constatée dans d'anciens champs et dans des fossés au bord des routes. Les menaces qui pèsent actuellement sur elle sont les plantes étrangères introduites, le remblaiement des terres humides, le fauchage intensif du foin,

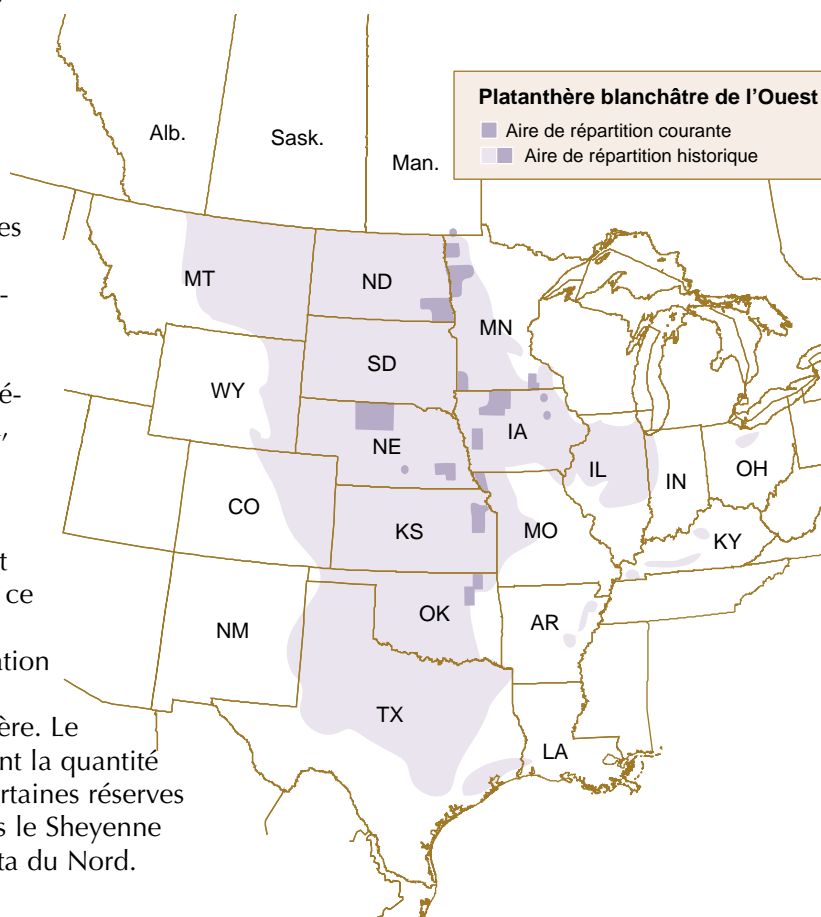
la suppression des feux et le surpâturage. Les fluctuations importantes de la température, comme la sécheresse, l'inondation et le gel, ainsi que le contact avec les herbicides qui servent à la lutte contre les mauvaises herbes menacent aussi la platanthère.

RECHERCHE ET RÉTABLISSEMENT

À la fin des années 1990, des scientifiques du Canada et des États-Unis ont préparé des plans de rétablissement distincts pour la platanthère blanchâtre de l'Ouest. Le plan canadien s'inspirait énormément du plan américain. En 1999, des scientifiques canadiens et américains ont établi un groupe de travail sur la platanthère blanchâtre de l'Ouest. Ce groupe espère faire progresser le rétablissement de cette espèce dans toutes les compétences qu'englobe son aire de répartition. Les principaux objectifs du groupe de travail comprennent l'échange d'information sur la biologie de l'espèce, la collaboration afin d'améliorer la gestion et l'intendance, l'établissement de priorités en matière des besoins de rétablissement et la collaboration pour obtenir du financement pour les activités de rétablissement. Ce groupe concentra initialement ses efforts sur la partie septentrionale de l'aire de répartition de l'espèce, mais échange aussi des renseignements avec des personnes-ressources dans les États du Sud où la platanthère croît. Environ 80 p. 100 des emplacements de la platanthère sont protégés dans des réserves ou d'autres aires de gestion publique, surtout au Manitoba, au Minnesota et au Dakota du Nord. Le groupe s'est réuni au Dakota du Nord à l'été 1999 et au Manitoba à l'été 2000. Des scientifiques ont fait des exposés sur la recherche, la gestion et les activités de rétablissement portant sur la platanthère.

Le groupe de travail cherche du financement pour élaborer et mettre en œuvre un programme pilote d'ententes de gestion « favorables à la platanthère » avec des propriétaires de terres privées. De nombreux sites se trouvent sur des terres privées, où les agriculteurs et d'autres propriétaires ont maintenu l'espèce en adoptant des pratiques agricoles orientées vers la conservation. Des biologistes ont lancé un premier projet pilote au Dakota du Nord et les organismes participants contribuent à l'élaboration de lignes directrices pour le pâturage, le brûlage ou la destruction des mauvaises herbes visant à conserver et/ou à améliorer l'habitat de la platanthère.

Au Manitoba, en vertu d'un plan de gestion des prairies, le gouvernement provincial et plusieurs groupes de conservation des espèces sauvages ont également commencé à négocier l'achat de terres et des ententes de conservation avec des propriétaires fonciers. Au Minnesota, des représentants officiels responsables de la faune effectuent régulièrement le brûlage dirigé dans la plupart des réserves de platanthères, ce qui réduit l'accumulation de paillis et contrôle l'augmentation des herbes envahissantes qui peuvent menacer la platanthère. Le pâturage, qui réduit également la quantité de paillis, est permis dans certaines réserves de platanthères, comme dans le Sheyenne National Grassland du Dakota du Nord.



Espèces animales et végétales partagées inscrites à l'échelle nationale aux États-Unis et/ou au Canada (à l'exception des poissons, des mammifères marins et des tortues de mer)

Nom commun	Nom scientifique	Statut fédéral - Canada [COSEPA]	Statut fédéral - É.-U. [FWS]
Mammifères			
Blaireau d'Amérique	<i>Taxidea taxus jacksoni</i> et <i>T.t. jeffersonii</i>	VD	–
Chauve-souris blonde	<i>Antrozous pallidus</i>	M	–
Ours grizzli	<i>Ursus arctos</i>	DP-Population des prairies P-toutes les autres populations	M-48 États inférieurs, XP
Bison des bois	<i>Bison bison athabascae</i>	M	VD-Canada
Caribou des bois	<i>Rangifer tarandus caribou</i>	VD-populations de l'Atlantique et de la Gaspésie M-populations Boréale et des montagnes du Sud	VD-population de Selkirk
Cougar de l'Est (Puma de l'Est)	<i>Puma concolor cougar</i> <i>Puma (=Felis)</i>	VD '97, DI '98	VD
Putois d'Amérique	<i>Mustela nigripes</i>	DP	VD, XP
Renard véloce	<i>Vulpes velox</i>	VD	VD-population du Canada
Lynx du Canada	<i>Lynx canadensis</i>	–	M
Taupe de Townsend	<i>Scapanus townsendii</i>	M	–
Musaraigne de Bendire	<i>Sorex bendirii</i>	M	–
Loup	<i>Canis lupus</i>	DD	VD, M-Minnesota, XP
Carcajou	<i>Gulo gulo</i>	VD-population de l'Est	–
Oiseaux			
Colin de Virginie	<i>Colinus virginianus</i>	VD	–
Paruline polyglotte	<i>Icteria virens auricollis</i>	VD-population de la Colombie-Britannique	–
Grue blanche	<i>Grus americana</i>	VD	VD, XP
Courlis esquimau	<i>Numenius borealis</i>	VD	VD
Arlequin plongeur	<i>Histrionicus histrionicus</i>	VD-population de l'Est	–
Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	–	M
Faucon pèlerin, anatum	<i>Falco peregrinus anatum</i>	M	–
Moucherolle vert	<i>Empidonax virescens</i>	VD	–
Autour des palombes des îles de la Reine-Charlotte	<i>Accipiter gentilis laingi</i>	M	–
Tétras des armoises	<i>Centrocercus urophasianus urophasianus</i>	VD-population des Prairies	–
Guillemot marbré	<i>Brachyramphus marmoratus</i>	M	M-Californie, Oregon, Washington
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	VD-population de l'Est	–
Chevêche des terriers	<i>Speotyto cunicularia</i>	VD	–
Chouette tachetée du Nord	<i>Strix occidentalis caurina</i>	VD	M
Pelican, California brown	<i>Pelecanus occidentalis californicus</i>	–	VD-Côte du Pacifique, Golfe du Mexique de l'Ouest
Pipit de Sprague	<i>Anthus spragueii</i>	M	–
Pluvier montagnard	<i>Charadrius montanus</i>	VD	PM

Nom commun	Nom scientifique	Statut fédéral - Canada [COSEPA]	Statut fédéral - É.-U. [FWS]
Pluvier siffleur	<i>Charadrius melodus</i>	VD	VD-Population des Grands Lacs M-populations de la côte de l'Atlantique et des Grandes plaines du Nord
Tétras des prairies	<i>Tympanuchus cupido</i>	DP	–
Râle élégant	<i>Rallus elegans</i>	VD	–
Pie-grièche migratrice	<i>Lanius ludovicianus migrans</i>	VD-population de l'Est	–
Pie-grièche migratrice	<i>Lanius ludovicianus excubitorides</i>	M-population des Prairies	–
Bruant de Henslow	<i>Ammodramus henslowii</i>	VD	–
Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii</i>	VD	VD-population de la côte de l'Atlantique M-sauf la population de la côte de l'Atlantique
Moqueur des armoises	<i>Oreoscoptes montanus</i>	VD	–
Paruline à capuchon	<i>Wilsonia citrina</i>	M	–
Paruline de Kirtland	<i>Dendroica kirtlandii</i>	VD	VD
Paruline orangée	<i>Protonotaria citrea</i>	VD	–
Pic à tête blanche	<i>Picoides albolarvatus</i>	VD	–
Reptiles			
Petit Phrynosome de Douglas	<i>Phrynosoma douglassii douglassii</i>	DP-population de Colombie Britannique	–
Crotale Massasauga de l'Est	<i>Sistrurus catenatus catenatus</i>	M	–
Couleuvre obscure	<i>Elaphe obsoleta obsoleta</i>	M	–
Couleuvre agile bleue	<i>Coluber constrictor foxii</i>	VD	–
Couleuvre fauve de l'Est	<i>Elaphe vulpina gloydi</i>	M	–
Couleuvre d'eau du lac Érié	<i>Nerodia sipedon insularum</i>	VD	M
Couleuvre royale	<i>Regina septemvittata</i>	M	–
Couleuvre à queue fine	<i>Contia tenuis</i>	VD	–
Tortue molle à épines	<i>Apalone spinifera</i>	M	–
Amphibiens			
Rainette grillon	<i>Acris crepitans</i>	VD	–
Grenouille léopard	<i>Rana pipiens</i>	VD-population des montagnes du Sud	–
Grenouille maculée de l'Oregon	<i>Rana pretiosa</i>	VD	–
Salamandre de Jefferson	<i>Ambystoma jeffersonianum</i>	M	–
Grande salamandre	<i>Dicamptodon tenebrosus</i>	M	–
Crapaud de Fowler	<i>Bufo fowleri (B. woodhousii fowleri)</i>	M	–
Mollusques			
Villeuse haricot	<i>Villosa fabalis</i>	VD	–
Lampsile fasciolée	<i>Lampsilis fasciola</i>	VD	–
Dysnomie ventrue jaune	<i>Epioblasma torulosa rangiana</i>	VD	VD
Alasmidonte naine	<i>Alasmodonta heterodon</i>	DP	VD

Nom commun	Nom scientifique	Statut fédéral - Canada [COSEPAC]	Statut fédéral - É.-U. [FWS]
Insectes			
Beetle, American burying (=giant carrion)	<i>Nicrophorus americanus</i>	–	VD
Beetle, Hungerford's crawling water	<i>Brychius hungerfordi</i>	–	VD
Mélissa bleu	<i>Lycaeides melissa samuelis</i>	DP	VD
Damier de Taylor	<i>Euphydryas editha taylori</i>	VD	–
Porte-queue de C.-B.	<i>Satyrion behrii columbia</i>	M	–
Hespérie rurale	<i>Euphyes vestris</i>	M-population de l'Ouest	–

Plantes [en ordre alphabétique de noms scientifiques]

Abronie à petites fleurs	<i>Abronia micrantha</i>	M	–
Adiante cheveu-de-Vénus	<i>Adiantum capillus-veneris</i>	VD	–
Géardie de Gattinger	<i>Agalinis gattingeri</i>	VD	–
Géardie de Skinner	<i>Agalinis skinneriana</i>	VD	–
Alétris farineux	<i>Aletris farinosa</i>	M	–
Ammannie robuste	<i>Ammannia robusta</i>	VD	–
Scolopendre d'Amérique	<i>Asplenium Scolopendrium americanum</i>	–	M
Aster d'Anticosti	<i>Aster anticostensis</i>	M	–
Aster rigide	<i>Aster curtus</i>	M	–
Aster divariqué	<i>Aster divaricatus</i>	M	–
Azolle du Mexique	<i>Azolla mexicana</i>	M	–
Balsamorhize à feuilles deltoïdes	<i>Balsamorhiza deltoidea</i>	VD	–
Bartramie à feuilles dressées	<i>Bartramia stricta</i>	VD	–
Buchnéra d'Amérique	<i>Buchnera americana</i>	VD	–
Carex des Genévriers	<i>Carex juniperorum</i>	VD	–
Carex faux-lupulina	<i>Carex lupuliformis</i>	VD	–
Châtaignier d'Amérique	<i>Castanea dentata</i>	M	–
Castilleje dorée	<i>Castilleja levisecta</i>	VD	M
Céphalanthère d'Austin	<i>Cephalanthera austiniiae</i>	M	–
Chimaphile maculé	<i>Chimaphila maculata</i>	VD	–
Chardon de Pitcher	<i>Cirsium pitcheri</i>	VD	M
Clèthre à feuilles d'aulne	<i>Clethra alniifolia</i>	M	–
Collinsie printanière	<i>Collinsia verna</i>	DP	–
Coréopsis rose	<i>Coreopsis rosea</i>	VD	–
Cryptanthe minuscule	<i>Cryptantha minima</i>	VD	–
Cypripède blanc	<i>Cypripedium candidum</i>	VD	–
Dalée velue	<i>Dalea villosa var. villosa</i>	M	–
Desmodie d'Illinois	<i>Desmodium illinoense</i>	DP	–
Droséra filiforme	<i>Drosera filiformis</i>	VD	–
Éleocharide fausse-prêle	<i>Eleocharis equisetoides</i>	VD	–
Gentiane blanche	<i>Gentiana alba</i>	VD	–
Benoîte de Peck	<i>Geum peckii</i>	VD	–
Chicot févier	<i>Gymnocladus dioicus</i>	M	–
Halimolobos mince	<i>Halimolobos virgata</i>	M	–
Hydraste du Canada	<i>Hydrastis canadensis</i>	M	–
Hydrocotyle à ombelle	<i>Hydrocotyle umbellata</i>	M	–

États - Unis

En voie de disparition (VD)

Toute espèce qui est menacée de disparition dans l'ensemble ou dans une partie de son aire de répartition; ne comprend pas les espèces de la classe *Insecta* déterminées par le Secrétaire comme constituant des déprédateurs dont la protection en vertu des dispositions de cette Loi représenterait un risque massif et manifeste envers les humains.

Menacée (M)

Toute espèce qui est susceptible de devenir en voie de disparition dans l'avenir prévisible dans l'ensemble ou dans une partie de son aire de répartition.

Population expérimentale (XP)

Une population d'espèces inscrites réintroduite à l'extérieur de son aire de répartition actuelle, mais dans l'aire de répartition historique probable.

Proposée menacée (PM)

Espèce que l'on propose d'inscrire dans la catégorie « Menacée ».

Nota : La liste des États-Unis est constamment mise à jour et comprend les pays étrangers.

Nom commun	Nom scientifique	Statut fédéral - Canada [COSEPAC]	Statut fédéral - É.-U. [FWS]
Daisy, lakeside	<i>Hymenoxys herbacea</i> (= <i>acaulis</i> var. <i>glabra</i>)	–	M
Iris nain	<i>Iris lacustris</i>	–	M
Iris du Missouri	<i>Iris missouriensis</i>	M	–
Isoète d'Engelmann	<i>Isoetes engelmannii</i>	VD	–
Isotrie fausse-médole	<i>Isotria medeoloides</i>	VD	M
Isotrie verticillée	<i>Isotria verticillata</i>	VD	–
Carmantine d'Amérique	<i>Justicia americana</i>	M	–
Lachnanthe de Caroline	<i>Lachnanthes caroliniana</i>	M	–
Lespèdeze de Virginie	<i>Lespedeza virginica</i>	VD	–
Liparis à feuilles de lis	<i>Liparis liliifolia</i>	VD	–
Lipocarpe à petites fleurs	<i>Lipocarpha micrantha</i>	M	–
Lopholie dorée	<i>Lophiola aurea</i>	M	–
Lotier splendide	<i>Lotus formosissimus</i>	VD	–
Lupin élégant	<i>Lupinus lepidus</i> var. <i>lepidus</i>	VD	–
Magnolia acuminé	<i>Magnolia acuminata</i>	VD	–
Mûrier rouge	<i>Morus rubra</i>	VD	–
Oponce de l'Est	<i>Opuntia humifusa</i>	VD	–
Ginseng à cinq folioles	<i>Panax quinquefolium</i>	VD	–
Pédiculaire de Furbish	<i>Pedicularis furbishiae</i>	VD	VD
Plantain à feuilles cordées	<i>Plantago cordata</i>	VD	–
Platanthère blanchâtre de l'Est	<i>Platanthera leucophaea</i>	P	M
Platanthère blanchâtre de l'Ouest	<i>Platanthera praeclara</i>	VD	M
Polémoine de Van Brunt	<i>Polemonium van-bruntiae</i>	M	–
Polygale incarnat	<i>Polygala incarnata</i>	VD	–
Pycnanthème gris	<i>Pycnanthemum incanum</i>	VD	–
Renoncule à feuilles d'alisme	<i>Ranunculus alismaefolius</i> var. <i>alismaefolius</i>	VD	–
Rotala rameux	<i>Rotala ramosior</i>	VD	–
Sabatie de Kennedy	<i>Sabatia kennedyana</i>	M	–
Smilax à feuilles rondes [population de l'Ontario]	<i>Smilax rotundifolia</i>	M	–
Goldenrod, Houghton's	<i>Solidago houghtonii</i>	–	M
Stylophore à deux feuilles	<i>Stylophorum diphyllum</i>	VD	–
Aster soyeux	<i>Symphotrichum sericeum</i>	M	–
Téphrosie de Virginie	<i>Tephrosia virginiana</i>	VD	–
Tradescantie de l'Ouest	<i>Tradescantia occidentalis</i>	M	–
Scirpe timide	<i>Trichophorum planifolium</i>	VD	–
Trille à pédoncule incliné	<i>Trillium flexipes</i>	VD	–
Triphore penché	<i>Triphora trianthophora</i>	VD	–
Triphysaire versicolore	<i>Triphysaria versicolor</i> ssp. <i>versicolor</i>	VD	–
Yucca glauque	<i>Yucca glauca</i>	M	–
Airelle à longues étamines	<i>Vaccinium stamineum</i>	M	–
Violette pédalée	<i>Viola pedata</i>	M	–
Violette jaune des monts	<i>Viola praemorsa</i> ssp. <i>praemorsa</i>	M	–
Woodsie obtuse	<i>Woodsia obtusa</i>	E	–

Sources : Liste des États-Unis (50 CFR 17.11 17.12), Liste du COSEPAC (2000).

Canada

Disparue du pays (DP)

Espèce qui n'est plus présente au Canada à l'état sauvage, mais qui est présente ailleurs.

En voie de disparition (VD)

Toute espèce exposée à une disparition ou à une extinction imminente.

Menacée (M)

Toute espèce susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants auxquels elle est exposée ne sont pas inversés.

Préoccupante (P)

Toute espèce qui est préoccupante à cause de caractéristiques qui la rendent particulièrement sensible aux activités humaines ou à certains phénomènes naturels.

Données insuffisantes (DI)

Toute espèce dont le statut ne peut être précisé à cause d'un manque de données scientifiques.

Nota : La liste canadienne est mise à jour deux fois par année et ne comprend pas les pays étrangers.

Ce que vous pouvez faire

En vertu du Cadre de coopération entre le Canada et les États-Unis, toute partie intéressée, quelle soit gouvernementale ou du secteur privé, peut demander l'aide de l'un des deux organismes fédéraux responsables de la faune pour établir des programmes coopératifs avec son homologue de l'autre pays. En outre, les mesures peuvent viser toute espèce commune sans égard à la compétence, y compris les espèces qui ne sont considérées en péril que dans un seul des deux pays, même si l'espèce est en péril dans les deux pays. Voici certaines choses que le public peut faire pour aider à protéger les espèces sauvages :

- signaler les espèces migratrices qui sont observées, comme la Grue blanche, aux organismes de conservation de la faune régionaux. Les scientifiques suivent attentivement les déplacements des espèces pendant la migration afin de déterminer leur trajectoire de vol, les lieux où elles se rassemblent le long de leur route et ce qui les touchent pendant leur voyage;
- observer le comportement des espèces en péril et faire savoir aux biologistes ce qui a été appris. Des naturalistes enthousiastes en Californie ont été les premiers à observer que le Guillemot marbré se nourrit à l'aube et à la brunante, une information essentielle aux activités de protection de ce petit oiseau;
- coopérer avec les scientifiques aux activités de recherche et de rétablissement. Des centaines de bénévoles ont participé aux dénombrements internationaux du Pluvier siffleur en aidant les représentants officiels à déterminer le nombre de Pluviers dans la nature et son habitat;
- se joindre à un groupe local de protection de la faune. De nombreuses organisations de conservation ont des sections locales, et dans beaucoup de régions rurales et urbaines, des groupes veillent à la conservation de certaines espèces et de certains groupes d'espèces ou consacrent du temps au rétablissement de leur habitat;
- informer les organismes de conservation de la faune régionaux des possibilités de collaboration ou d'amélioration de la coopération en ce qui a trait au rétablissement des espèces en péril. Il se peut que vous viviez près de l'habitat d'une espèce en voie de disparition dont personne n'a entendu parler ou que vous connaissiez des façons d'améliorer ou de protéger l'habitat d'une espèce connue;
- ne pas perturber l'habitat d'une espèce en péril. Pour le Pluvier siffleur, par exemple, les biologistes demandent au public de respecter tous les endroits clôturés ou désignés comme étant un habitat du Pluvier siffleur, de ne pas s'approcher de leurs nids et de ne pas s'attarder à proximité de ceux-ci, de tenir les chiens en laisse et de garder les chats à l'intérieur, et de s'abstenir de jeter des déchets sur les plages, ce qui attire des prédateurs du Pluvier siffleur, comme le raton laveur;
- faire en sorte qu'une espèce ne se trouve pas où elle risque d'être en danger. Par exemple, les biologistes qui contribuent au rétablissement de la couleuvre d'eau du lac Érié conseillent de doucement enlever cette petite couleuvre non venimeuse des routes à l'aide d'un balai, d'un râteau ou d'un bâton et d'éloigner l'espèce des moteurs de bateau et d'autre machinerie, où elle peut être blessée;
- se renseigner au sujet des espèces en péril, et communiquer aux autres ce qu'on a appris, au foyer, dans des conversations, pendant des excursions dans la nature ou à l'école. De nombreux organismes de conservation de la faune distribuent des brochures, des affiches, des vidéos ou d'autre matériel de communication qui décrivent une espèce en péril et expliquent comment son déclin réduit la diversité végétale et animale chère de la planète;
- écrire aux représentants élus de l'administration locale, du gouvernement de l'État, provincial, territorial ou national pour exprimer votre appui à la conservation des espèces menacées et en voie de disparition;
- respecter les lois sur les espèces en voie de disparition. Aux États-Unis, la *Endangered Species Act* prévoit des mesures de protection pour les espèces inscrites. Par exemple, il est illégal d'enlever ou de détruire une platanthère blanchâtre de l'Ouest dans tous les territoires relevant de la compétence fédérale ou d'enfreindre sciemment les lois de l'État protégeant cette espèce. Au Canada, il existe dans plusieurs provinces des lois qui protègent les espèces en péril. En outre, un Accord pour la protection des espèces en péril a été approuvé en principe par les ministres de la faune fédéral, provinciaux et territoriaux. D'autres mesures législatives fédérales et provinciales telles que la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* offrent aussi une protection aux espèces en péril.
- protéger les aires naturelles des espèces envahissantes. Planter seulement des espèces indigènes de votre région pour fins de paysagisme et de rétablissement d'habitats. Ne pas relâcher d'animaux dans la nature qui ne sont pas indigènes de cette région.

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE

Au Canada, communiquez avec le Service canadien de la faune au 1 800 668-6767 ou visitez le site Web à l'adresse [www.especesenperil.gc.ca]. Aux États-Unis, communiquez avec le U.S. Fish and Wildlife Service au 1 800 344-WILD ou visitez le site Web à l'adresse [<http://endangered.fws.gov>].

La présente publication est également disponible en ligne aux deux sites Web susmentionnés.

Cadre de coopération entre Environnement Canada et le U.S. Department of the Interior pour la protection et le rétablissement des espèces sauvages en péril

Le présent cadre vise à empêcher la disparition de populations d'espèces sauvages communes au Canada et aux États-Unis en conséquence des activités de l'être humain, au moyen de la conservation de populations sauvages et des écosystèmes dont elles dépendent.

LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS :

- sont tous deux préoccupés par la protection et le rétablissement des espèces sauvages menacées de disparition et sont engagés à les protéger et à faciliter leur rétablissement;
- collaborent depuis longtemps à la gestion des populations communes de faune et de flore, comme le démontrent les efforts conjoints de rétablissement d'espèces migratrices en voie de disparition telles que la Grue blanche (*Grus americana*) et le Pluvier siffleur (*Charadrius melodus*);
- reconnaissent que des mesures coopératives et coordonnées permettent de mieux protéger et de mieux rétablir les populations communes d'espèces en péril;
- reconnaissent que les mesures de conservation sont le plus souvent efficaces lorsqu'elles visent plusieurs espèces au niveau du paysage.

ENVIRONNEMENT CANADA ET LE UNITED STATES DEPARTMENT OF THE INTERIOR ANNONCENT LA CRÉATION D'UN CADRE DE COOPÉRATION POUR :

- i. faciliter le partage de renseignements et de connaissances techniques concernant la conservation des espèces sauvages en péril et leurs habitats;
- ii. harmoniser l'évaluation et l'identification de ces espèces;
- iii. fournir un moyen d'identifier les espèces en péril qui nécessitent des mesures bilatérales;
- iv. favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de plans de rétablissement conjoints ou multinationaux pour les espèces en voie de disparition ou menacées;
- v. encourager l'établissement de partenariats élargis et plus efficaces entre nos deux organismes et le gouvernement des États, des provinces et des territoires ainsi que les gouvernements autochtones et tribaux, et le secteur privé (particuliers, groupes de conservation, entreprises, etc.) en ce qui concerne les initiatives de rétablissement;
- vi. sensibiliser davantage le public et augmenter sa participation relativement à la nécessité de conserver les populations d'espèces sauvages et les écosystèmes dont elles dépendent, ainsi que d'empêcher la disparition d'espèces communes;
- vii. utiliser les accords de coopération mis en place par le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes afin de fournir un mécanisme permettant de déterminer quelles sont les priorités communes, de coordonner les mesures de rétablissement et de veiller à l'utilisation efficace des ressources disponibles pour la protection et le rétablissement des espèces en péril.

Les organismes de mise en œuvre de ce cadre sont le Service canadien de la faune d'Environnement Canada et le U.S. Fish and Wildlife Service du U.S. Department of the Interior.

Reconnaissant la nature et l'importance continentales de bon nombre d'espèces sauvages en péril, ainsi que les partenariats existants, le Canada et les États-Unis comptent inviter le Mexique à participer à ce cadre.

Signé à Washington, D.C.
Le 7^e jour d'avril 1997;

Pour Le Canada
Ministère de l'environnement

Pour les États-Unis
Department of the Interior

Le ministre Sergio Marchi

Le secrétaire Bruce Babbitt

Collaborateurs

Canada

Réviseurs des cartes et du texte :

B.C. Ministry of Environment, Lands, and Parks : Matt Austen, Ian Hatter, James Quayle

Service canadien de la faune : Diane Amirault, Theresa Aniskowicz-Fowler, Lu Carbyn, Paul Goossen, Brian Johns, Ken Morgan, Simon Nadeau, Kent Prior

Conservation Manitoba : Jason Greenall

Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario : Terry Crabe, Mike Oldham

Saskatchewan Environment and Resource Management : Earl Wiltse

Coordonnatrice pour le Canada : Danielle Gagnon, Service canadien de la faune

Texte : West Hawk Associates Inc.

Cartes : Mike Elliot, Service canadien de la faune

Conception : ACR Communications Inc.

États-Unis

Réviseurs des cartes et du texte :

Oklahoma Department of Wildlife Conservation : Julianne Hoagland

U.S. Fish and Wildlife Service : Suzanne Audet, Anne Hecht, Buddy Fazio, Lee Folliard, Peter Gober, Karen Kreil, Mike Lockhart, Bob Murphy, Robyn Niver, Christopher Servheen, Janet Smith, Tom Stehn

U.S. Geological Survey : Marsha Sovada

University du Minnesota : Jennifer Stucker

Coordonnatrice pour les États-Unis : Susan Jewell, U.S. Fish and Wildlife Service



Environnement
Canada

Environment
Canada

Service canadien
de la faune

Canadian Wildlife
Service

U.S. Department of the Interior
Fish and Wildlife Service

